Information suite à la réunion plénière du 18/10/2012 :

Centres aérés et participation culturelle annuelle :

Les demandes de participation pour les centres aérés et la culturelle (60 euros) doivent être regroupées en une seule demande annuelle. Elles sont traitées une fois par mois et payées en début de mois.

Cesu:

Les demandes de CESU sont traitées une fois par an en janvier. Une note paraîtra pour vous informer des formalités concernant les demandes.

Colis de Noel:

Reconduction du colis de Noël. Les modalités de distribution vous seront communiquées ultérieurement.

Soirée C.E.:

Vendredi 15 mars 2013 à la Forge à Harfleur

IMPORTANT

Les agents qui contractent une rupture conventionnelle ou qui sont en « sans solde » n'ont pas le droit aux activités du C.E., ni à la prime de départ en retraite, à partir de la date officielle de rupture du contrat de travail.

Si les agents le souhaitent, il leur appartiendra de se réinscrire auprès du C.E. en tant que retraité.

RAPPEL:

Les inscriptions pour le spectacle de Noël seront closes le 30/10/2012 Dépêchez vous

La rubrique « BONS PLANS » sur le site du C.E. est alimentée régulièrement. N'oubliez pas de la consulter pour vos projets de sortie et de vacances.